

BTS Professions Immobilières

120 ECTS

*Diplôme d'Etat (niveau 5)
Délivrance des cartes
professionnelles T et G*

BTS PROFESSIONS IMMOBILIÈRES

L'immobilier reste un secteur très **dynamique pour l'emploi** des jeunes diplômés souhaitant s'investir dans la **transaction immobilière** et/ou la **gestion immobilière**.

Les besoins en logement n'ont jamais été aussi forts et la nécessité d'embaucher un **personnel technique**, qualifié dans des métiers aussi bien **commerciaux**, qu'**administratifs** et **comptables** offrent de très belles opportunités de carrières à nos candidats.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Prospecter les acheteurs et vendeurs de biens immobiliers
- Assurer la gestion locative de biens immobiliers
- Administrer des biens immobiliers pour les propriétaires

FINALITES PROFESSIONNELLES

- Agent Immobilier
- Administrateur de biens
- Gestionnaire de biens locatifs
- Gestionnaire de biens de copropriétés
- Négociateur

PUBLIC VISE

- Etre titulaire d'un Baccalauréat
- Faculté d'écoute, de dialogue et de contact
- Capacité à convaincre
- Ténacité et sens de l'organisation
- Très bonne présentation
- Esprit d'initiative

CONDITIONS D'ADMISSIONS

ENTRETIEN DE SELECTION BASE SUR :

- Les notes et les appréciations des bulletins scolaires
- Le relevé des notes du Baccalauréat
- L'entretien individuel de motivation
- Le test de personnalité
- Les tests d'orthographe et de logique

PEDAGOGIE

- Cours dispensés par des professeurs et des professionnels reconnus dans le domaine de spécialité
- Accompagnement individuel sur les APA et l'UIL

CYCLE DE FORMATION

Durée de la formation 1100 h de cours sur 24 mois, 1,5 jours de cours par semaine (14 heures) et 3,5 jours en entreprise

BTS Professions Immobilières

120 ECTS

*Diplôme d'Etat (niveau 5)
Délivrance des cartes
professionnelles T et G*

PROGRAMME - DURÉE DE LA FORMATION :

24 MOIS – 1100 H

TRANSACTION IMMOBILIERE - 230h

- Le travail du négociateur
- La Constitution d'un portefeuille de biens et de clients
- Le conseil en estimation
- La commercialisation des biens
- Le conseil en financement
- La conclusion de la transaction

LANGUE VIVANTE ETRANGERE - 118h

- Oral - 64h
- Écrit - 54h

CULTURE GENERALE ET EXPRESSION - 132h

COMMUNICATION - 30h

UNITE D'INITIATIVE LOCALE - 20h

CONSEIL EN INGENIERIE DE L'IMMOBILIER - 330h

- Droit et veille juridique - 110h
- Economie et organisation - 110h
- Architecture, Habitat et urbanisme, Développement durable - 110h

GESTION IMMOBILIERE - 240h

- Gestion de copropriété
- Gestion locative

SUIVI ET SYSTÈME D'ÉVALUATION

- Feuille d'émargement à signer par le formateur et l'alternant pour chaque cours, attestant de la réalisation de l'action de formation.
- Contrôles continus et partiels en conditions d'examen
- Suivis bimestriels et individuels des APA et l'UIL

Les cas pratiques et mises en situation professionnelles sont privilégiés dans l'ingénierie pédagogique.

CONDITIONS D'OBTENTION DU DIPLÔME

- Le BTS «**Professions Immobilières**» est un diplôme national organisé par l'Education Nationale, sous la forme d'épreuves ponctuelles en centre d'examen. La réussite à ces épreuves permet l'obtention du diplôme d'état niveau 5.